



Fédération Générale C.F.T.C. des Transports

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Monsieur Pierre COPPEY

Président de la commission sociale de l'ASFA

3 rue Edmond Valentin

75007 PARIS

Paris, le lundi 16 mars 2009

Réf : 19/09/J/JPC

Objet : Proposition de la CFTC pour les prochaines CPN

Monsieur le Président,

Dans la perspective de la poursuite des négociations lors d'une prochaine commission paritaire nationale sur les différentes thématiques évoquées lors de notre dernière CPN, je tiens à vous faire connaître d'ores et déjà quelques axes forts en termes de positionnement de la CFTC.

Pour la CFTC, « l'Homme » doit être au cœur des négociations et de nos préoccupations.

A ce titre, nous souhaiterions qu'un état des lieux des usages, pratiques et accords en vigueur puisse être étudié concernant notamment les salariés en situation de handicap suite à leur activité professionnelle. Il nous semble indispensable d'étudier toutes les pistes permettant d'assurer le suivi de l'état de santé des salariés dont le travail comporte un fort risque. Pour cela, la CFTC proposera que la médecine du travail ainsi que les CHSCT puissent bien plus encore qu'actuellement devenir les acteurs mais aussi partenaires dans cet objectif commun.

Il nous semble nécessaire sur la base d'un état des lieux précis de pouvoir étudier et réfléchir aux démarches anticipatives, préventives mais aussi aux contrôles et autres suivis possibles sur ce plan. Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la dernière CPN il nous apparaît indispensable d'obtenir des engagements conventionnels visant, dans l'éventualité où un salarié subirait un handicap dans l'exercice de ses activités professionnelles, à veiller à ce que ce dernier puisse bénéficier systématiquement d'un reclassement dans l'entreprise concernée.

Concernant le dossier des seniors, nous souhaiterions que des engagements puissent être proposés aux futures négociations d'entreprises afin entre autres d'identifier la valeur ajoutée des dits seniors. Nous pensons que si l'identification est bien réalisée, il sera plus naturel par la suite de la faire prendre en compte ce qui doit être un objectif.

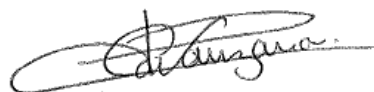
Il nous semble en effet tout à fait logique de poursuivre toutes les démarches déjà entreprises au sein de nos entreprises quitte à les adapter, s'il y lieu, afin que la transmission du savoir puisse s'amplifier par le tutorat sans pour autant écarter les aménagements de postes.

La diversité sociale est un thème important et la démarche de sensibilisation que vous avez acceptée de nous proposer par le biais de l'intervenant du cabinet « AEQUALIS » a été très bien accueillie. Il nous semble logique d'envisager la poursuite de cette sensibilisation du plus grand nombre par la formation/information sous des formes restant bien évidemment à définir par la négociation au sein des différentes sociétés.

Enfin, sur le thème de l'égalité professionnelle et comme nous l'avons déjà évoqué lors de la dernière CPN, nous proposons d'aborder l'assimilation des droits pour les salariés qu'ils soient pacsés ou mariés. Cette démarche si elle était prise en compte, constituerait à nos yeux la marque par la branche d'une évolution des mentalités visant à prendre en compte les évolutions sociétales constatées régulièrement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général



Jean Philippe CATANZARO

Copie : Norbert ROGE
Toutes les OS de la branche S/c des négociateurs nationaux.